Signes
DE VILLES ET DE ROUTES

Syndicat des Equipements de la Route

La Lettre d'Information du Syndicat des Equipements de la Route N° 7 - JANVIER 2000

NUMÉRO SPÉCIAL

1 ÈRE TABLE RONDE PROFESSIONNELLE ORGANISÉE PAR LE SER SUR LA QUALITÉ VOIR PAGES 2, 3, 4 & 5

Qualité, responsabilité et sérénité

Interview de Jacques Beslin, Directeur AFNOR Certification

Signes : Peut-on donner une définition de la Qualité ?

Jacques Beslin : Il existe une définition normalisée qui pourrait se résumer ainsi : "l'aptitude d'un produit ou d'un service à satisfaire les besoins exprimés, ou pas, par les clients". La qualité est donc avant tout une question de satisfaction. Et ceci est d'autant plus important que l'on constate régulièrement des différences entre la qualité voulue par les entreprises, celle qu'elles réalisent effectivement et la perception qu'en ont leurs clients.
Toute la question est donc de mettre en place les procédures pour que ces différentes qualités se rejoignent.
Il est clair qu'il n'y a pas de qualité "sur mesure".
Il est par conséquent primordial de définir au préalable, dans des référentiels, les caractéristiques de la qualité voulue qui permettent de donner les moyens d'évaluer ces caractéristiques et de vérifier si les produits issus de ce process sont conformes. Et si tel n'est pas le cas, donner les pistes de corrections.
Ainsi pour le secteur de la route, le SER, en collaboration étroite avec les prescripteurs et les utilisateurs, a depuis longtemps mis en œuvre cette démarche qui a abouti à la Marque NF/Equipements de la Route, devenue aujourd'hui la marque de conformité aux normes, une marque obligatoire dans ce secteur.

Signes : Quel est le rôle exact de l'AFNOR ?

Jacques Beslin : L'AFNOR est propriétaire de la Marque et à ce titre elle doit la défendre et la protéger. L'AFNOR, et plus exactement l'organisme qu'elle a mandaté pour agir en son nom dans ce secteur, l'ASQUER, est l'organisme qui attribue la Marque NF. Cela signifie que nous sommes responsables de cette attribution.
Aussi, chaque produit postulant fait l'objet de tests réalisés suivant nos méthodes. Les sites de production sont, eux aussi, visités afin que nous puissions apprécier la capacité de l'entreprise à fabriquer ses produits et ses dispositions à assurer cette qualité en continu. La Marque NF n'est, en effet, pas attribuée de façon définitive, et nous remettons systématiquement en cause les certificats attribués afin de garantir un contrôle permanent. L'évolution de la marque est garantie quant à elle Suite page 5

édito

La Qualité : une marque de distinction.

Avantage concurrentiel, vecteur d'image indéniablement positif, reflet d'une écoute attentive des besoins des clients, la qualité est au cœur des process de performance des entreprises. Et ce d'autant plus lorsqu'elles ont su s'engager dans un système d'organisation rigoureux conforme aux normes de la série ISO 9000.
Véritable signe de distinction, la certification s'affirme dès lors comme «Le Critère» objectif de choix de la mieux disance, une assurance de sérieux, de dynamisme et de rigueur de la part des entreprises qui s'y soumettent.
La recherche constante de la qualité est également à l'origine de la mise en œuvre de la Marque NF/Equipements de la Route délivrée par l'ASQUER, au nom de l'AFNOR.
Prolongement naturel de l'homologation ministérielle, cette Marque NF offre aux acteurs de la route, élus, responsables techniques, décideurs, une garantie de respect de l'obligation qui leur est faite de n'utiliser que des produits homologués.
En s'appuyant sur des entreprises ayant réussi leur examen de passage auprès de l'ASQUER, les maîtres d'ouvrage pourront à leur tour expliquer aux utilisateurs de la route qu'ils ont tout mis en œuvre pour assurer la meilleure prestation, pour garantir la meilleure sécurité.
C'est en partageant avec vous cet «esprit qualité» que les entreprises du SER s'engagent chaque jour davantage à vos côtés. Tel est le vœu qu'au nom de toutes les entreprises du SER je forme pour qu'à l'aube de ce nouveau Millénaire, la qualité devienne définitivement synonyme de sécurité.

Alain Claude
Président du SER

1 ÈRE TABLE RONDE DU SER SUR LA QUALITÉ

«Nous sommes tous responsables de la satisfaction des usagers»

Facteur clé de la satisfaction des clients, c'est-à-dire des usagers, la qualité est au cœur des préoccupations des acteurs de la route. Initiée par Alain Claude, Président du SER, cette table ronde avait pour mission de donner la vision de chacun des grands décideurs ou de leurs représentants et des industriels. Un éclairage précieux pour mieux travailler ensemble.

Signes : «L'ensemble des caractéristiques d'une entité qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés et implicites», quels commentaires cette définition de la qualité vous inspire-t-elle ?

François Guillot Directeur Général Adjoint des Services Techniques de la Ville de Caen (Calvados). Vice président de l'AIVF

François Guillot : Cette définition peut s'appliquer pleinement tant pour ce qui concerne la globalité d'une signalétique à l'échelle urbaine, que le produit unitaire - panneau - et sa mise en œuvre - activité.
En résumé, c'est la constatation de la satisfaction complète du juste besoin tant d'un point de vue fonctionnel, qu'esthétique, quantitatif et économique.

François Terrié : Cette définition qui n'est autre que celle donnée par la norme, m'incite à rappeler qu'il ne peut y avoir "qualité" que si préalablement le donneur d'ordre a pris soin de définir ses besoins.

Jean-Louis Pelletier : Au-delà d'une réponse classique on peut dire que la qualité c'est d'abord un concept et des règles qui doivent permettre à chacun d'accomplir son action en ayant conscience qu'elle est intégrée à l'élaboration d'une œuvre commune.

Signes : En quoi la qualité vous semble-t-elle un critère de performance et d'excellence ?

François Terrié : Il ne faut pas confondre "qualité" et "excellence" car vouloir atteindre l'excellence peut conduire à la "sur-qualité".
Or, la sur-qualité est une non-qualité car elle correspond à un dépassement des besoins et elle va se traduire par un surcoût qui devra être pris en compte par quelqu'un : le client ou le fournisseur.
Pour illustrer, j'emprunterai une citation de Confucius : "Dépasser, c'est comme ne pas atteindre".

Jean-Louis Pelletier : La qualité vise la performance, donc le "meilleur produit" et l'excellence, c'est-à-dire le meilleur produit tout le temps.

Alain Claude : Dans les entreprises, faire bien du premier coup, améliorer les procédures, garantir le respect permanent des caractéristiques annoncées, implique pour chaque industriel de faire progresser les esprits. Une implication ayant des incidences évidentes sur la performance.

Signes : Justement, la qualité est-elle une notion évolutive ?

François Guillot : En tant que critère lié à la notion de satisfaction d'un besoin, elle est forcément évolutive comme le sont les besoins.
Il suffit pour s'en convaincre de comparer l'évolution de la signalétique au cours de ces dernières décennies.
L'évolution des besoins traduite dans les normes rendrait complètement obsolètes des fabrications anciennes.

«Dépasser c'est comme ne pas atteindre»

Alain Claude : L'attente du client doit être scrupuleusement respectée à l'instant "t", cette demande évolue dans le temps en fonction de l'environnement technique, juridique, réglementaire...
La notion de qualité, respectueuse par définition de la demande du client, est donc évolutive. N'oublions pas non plus les contraintes liées aux besoins internes de l'entreprise.

François Terrié : Si l'on s'en tient à la définition de la qualité, il n'y a pas de raison qu'elle soit évolutive dès l'instant où le niveau de qualité repose sur une définition préalable des besoins.

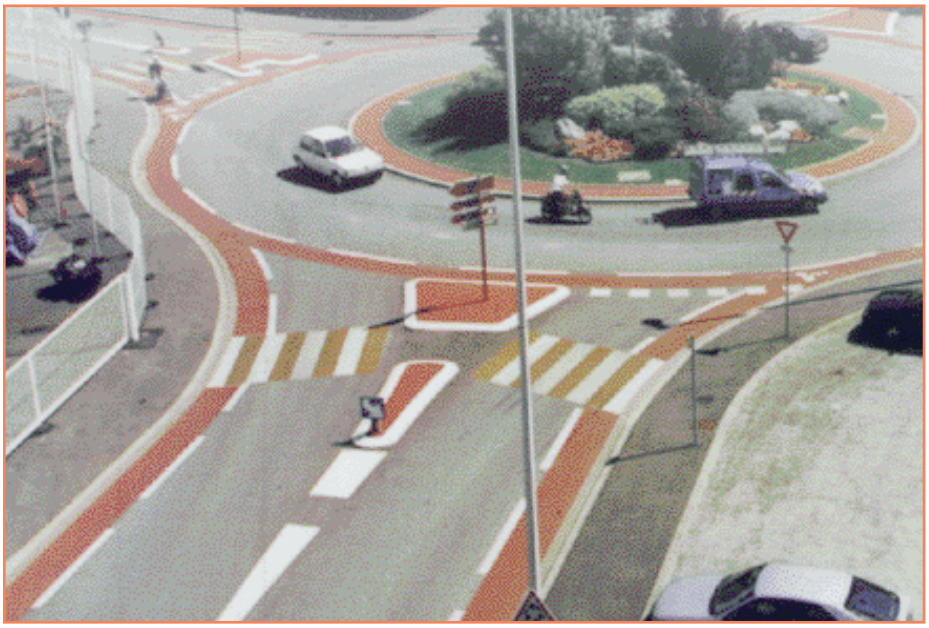

En revanche, les démarches et les organisations à mettre en place tant chez le client que le fournisseur ont été fortement évolutives.
Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler des premiers chantiers placés sous assurance qualité il y a une dizaine d'années. Les plans d'assurance qualité utilisés à l'époque par des entreprises et des maîtres d'œuvre qui étaient en avance feraient sans doute sourire aujourd'hui tant leur volume les rendrait inutilisables.

Jean-Louis Pelletier Directeur de la Voirie et des Transports du Conseil Général des Hauts-de-Seine

Jean-Louis Pelletier : Bien sûr, par essence la qualité doit évoluer, c'est la condition pour qu'elle puisse durer et être efficace. Il faut éviter de l'enfermer dans des règles trop strictes afin qu'elle puisse s'adapter à l'évolution des produits ou des concepts tout en gardant les principes de base.

Signes : Comment incluez-vous le critère qualitatif dans votre recherche de fournisseurs et de prestataires ?

François Guillot : La recherche de fournisseurs et prestataires est faite par le biais de consultations ouvrant la concurrence, en donnant à toutes les entreprises la possibilité de produire des offres. Il est bien sûr précisé dans le dossier d'appel d'offres les exigences en matière de respect des normes auxquelles sont ajoutées des exigences spécifiques sur la conception des matériels.
La recherche du mieux-disant induit nécessairement la notion de qualité dans le choix du produit, à charge pour le client d'être capable de le traduire dans le cahier des charges.

Faire ce que l'on a écrit

François Terrié : Nous utilisons beaucoup l'un des critères de jugement des offres prévu par le Code des Marchés: la valeur technique de l'offre. Cette valeur technique est jugée au travers d'un mémoire technique fourni par l'entreprise et il lui est demandé de la compléter par un schéma organisationnel du plan d'assurance qualité (SOPAQ).
C'est à travers l'analyse de ce SOPAQ que nous nous forgeons une opinion sur la capacité de l'entreprise à mettre en œuvre sur le chantier une démarche qualité et à la rendre crédible, notamment au travers des modalités du contrôle externe qu'elle prévoit.
Nous sommes, par ailleurs, attentifs à la certification des entreprises sans que cela ne puisse constituer un critère de sélection en tant que tel.

Signes : Quelle est l'approche qualité menée par vos services et quels bénéfices en avez-vous tiré aujourd'hui?

Jean-Louis Pelletier : La Direction de la Voirie et des Transports a entrepris depuis deux ans une démarche qualité qui vise deux objectifs :
• le premier, strictement interne, a pour but de rationaliser les procédures appliquées et d'apporter des critères de qualité dans le déroulement des procédures.
• Le second vise les partenaires extérieurs et dans ce cadre, notamment, les fournisseurs d'équipements routiers. Outre l'homologation des produits et matériels, qui est la règle, la qualité s'applique aussi à l'ensemble de la mise en œuvre et des délais. C'est sur ces points qu'elle doit se renforcer.

François Guillot : Cette approche qualité, indépendamment du respect des normes qui ne souffre aucun écart, porte sur l'esthétique, la sécurité et la mise en œuvre ainsi que sur la conception. Le dernier aspect concernant la facilité de gestion et d'entretien s'apprécie tant du point de vue technique qu'économique.

François Terrié : Tout d'abord, nous

Suite page 4

1 ÈRE TABLE RONDE DU SER SUR LA QUALITÉ

«Nous sommes tous responsables de la satisfaction des usagers»

Suite de la page 3

n'utilisons que des produits homologués pour tous les équipements couverts par une homologation.
C'est pour nous un gage de qualité et donc de longévité des équipements. En matière de mise en œuvre, nous nous appuyons beaucoup sur les SOPAQ que nous rendons contractuels lors de la signature du marché.
La surveillance de travaux rigoureux que nous exerçons nous permet ensuite de vérifier que l'entreprise sur le chantier "fait ce qu'elle a écrit". C'est l'un des grands principes de la qualité.

Signes : Qualité des produits/qualité de mise en œuvre/qualité des compétences…
Quelle approche qualité les Maîtres d'œuvre doivent-ils privilégier ?

François Terrié
Directeur Départemental de L'Equipement de la Corrèze

François Terrié : Nous parlerons souvent de la "chaîne de la qualité". Il ne peut y avoir qualité si l'un des maillons de la chaîne est faible, d'où la nécessité de s'intéresser aux produits, leur fabrication, leur transport (c'est important aussi car il ne suffit pas qu'ils soient conformes en usine, encore faut-il qu'ils arrivent intacts sur le chantier) mais aussi leur mise en œuvre. Il ne faut pas oublier les contrôles tout au long de la chaîne que ce soient les contrôles de fabrication, de mise en œuvre et de réception.
Rappelons que le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre sont impliqués fortement dans la chaîne de la qualité et jouent un rôle essentiel dans la définition des besoins et l'organisation du contrôle extérieur.

Jean-Louis Pelletier : L'approche qualité doit être une démarche globale il n'est pas question de choisir. Il faut que l'ensemble du processus aboutissant à la mise en œuvre de l'ouvrage et à sa maintenance réponde à des critères de qualité.

Signes : Comment la qualité s'inscrit-elle dans un contexte privilégiant la moins-disance ?

François Guillot : C'est une question qui déborde très largement le domaine de la signalétique et porte sur l'ensemble des activités traitées par la collectivité.
Il convient de s'attacher dès la constitution du dossier de consultation à définir les critères de qualité.
Cette démarche facilitera grandement le choix de l'entreprise dans la mesure où pourront alors se rapprocher les notions de mieux-disant et de moins-disant.
L'expérience montre toutefois que la qualité de la commande (qui précède nécessairement la qualité du produit) est un plus non négligeable vers la moins-disance, ce qui règle le problème de la mieux-disance.

Jean-Louis Pelletier : Dans le cadre strict du Code des Marchés Publics il est possible de fixer des critères techniques et de qualité aboutissant au choix de l'entreprise la mieux-disante. La qualité dans ce cas est importante que ce soit pour l'organisation interne de l'entreprise ou pour le plan qualité appliqué au chantier ou à l'étude concernée.

Alain Claude
Président du Syndicat des Equipements de la Route

Alain Claude : La qualité ne s'inscrit malheureusement pas du tout dans le contexte de moins-disance actuelle. Des efforts ont été demandés aux entreprises qui y ont répondu. Elles en attendent un juste retour.

François Terrié : Tout simplement en utilisant les critères prévus au Code des Marchés Publics, valorisant la valeur technique de l'offre. Il est même possible de faire de la prise en compte des démarches qualité un critère additionnel à condition de bien expliciter les conditions dans lesquelles ce critère sera jugé.
Je dois avouer qu'à l'expérience, cela est plus difficile à faire qu'à dire mais avec un peu de rigueur et de volonté, il est possible de faire des choix privilégiant le "mieux-disant" en s'efforçant d'éliminer la subjectivité.
Il faut parfois du courage car c'est effectivement plus simple et rarement contesté que de retenir le moins-disant.

Signes : Mais la qualité est-elle toujours trop chère ?

François Terrié : Posée ainsi, la question a un côté provocateur. Bien évidemment, on ne peut pas souscrire à une thèse consistant à penser que les entreprises puissent augmenter leur prix pour satisfaire la qualité.

D'un autre côté, un maître d'ouvrage responsable doit savoir qu'il ne peut en avoir que pour l'argent qu'il est prêt à

consacrer. Là aussi, tout s'enchaîne depuis une juste appréciation des besoins et du coût de la prestation.

Signes : En quoi le marché unique européen peut-il influencer l'approche qualité ? Vis-à-vis des fabricants de produits et des prestataires travaux ? Vis-à-vis des maîtres d'œuvre ?

François Guillot : Il peut l'influencer favorablement si l'uniformisation a tendance à prendre en compte les différents critères d'exigences pour promouvoir "à la hausse" la qualité dans les prescriptions réglementaires : le risque essentiel n'en reste pas moins qu'une trop grande réglementation privilégie une approche trop administrative de cette qualité.

François Terrié : Les entreprises françaises vont être comparées à des entreprises étrangères dont les méthodes et les approches en matière de qualité peuvent être très différentes.
Il me semble que le marché unique aura pour effet d'accélérer le mouvement, qui est déjà engagé, de la certification des entreprises.

Jean-Louis Pelletier : Il est encore trop tôt pour répondre à cette question d'une manière complète. Il faut attendre que l'ensemble des règles s'appliquant aux marchés ou études de travaux publics soient éditées et utilisées ce qui n'est pas encore le cas. Mon souhait serait que la qualité soit appliquée avec les mêmes critères par l'ensemble des pays de la communauté et qu'elle puisse être un des critères de sélection des entreprises et des fournisseurs.

Alain Claude : Pour les fabricants, avec la future marque CE, les produits circuleront librement dans toute l'Europe. Pour les prestataires, ce sera sensible essentiellement dans les zones frontalières et sur les très grands chantiers. Pour les maîtres d'œuvre, il faudra bien qu'ils se soumettent un jour à une maîtrise des achats telle que définie dans les normes, où en dehors du prix, on évalue et on tient compte de la qualité, du coût d'usage, des délais, des compétences...

Qualité, responsabilité et sérénité

Suite de la Une

par le Comité de Marque qui regroupe fabricants, utilisateurs, autorités publiques et organismes de contrôle et qui a pour mission de faire évoluer les référentiels de certification et d'aider ainsi l'ASQUER à prendre les décisions au nom de l'AFNOR.

Signes : La Marque NF, qui dans presque tous les autres secteurs procède d'une démarche volontaire, a, pour les équipements de la route, un caractère obligatoire.
Du coup ne perd-elle pas sa grande valeur ajoutée "image" ?

Jacques Beslin : Là n'est pas tellement la question. Il faut comprendre qu'avec la marque NF, industriels et maîtres d'œuvre montrent leur attachement à la satisfaction des clients et leur sens des responsabilités. Pour les fabricants la qualité certifiée leur permet de rester sur le marché. Pour les maîtres d'œuvre, la Marque NF leur garantit conformité et traçabilité.

De surcroît, s'ils n'achetaient que des produits NF, ils n'auraient plus besoin de faire des contrôles de réception. Dès lors la question ne se pose plus en termes de choix ou d'image mais en termes de responsabilité et de sérénité.

Contrats de Plan :
25,7 milliards pour la route avant la tempête ?

Dotée de 25,7 milliards, la route n'a pas été particulièrement «gâtée» par les arbitrages gourvernementaux. Pour autant, dans son analyse du budget routier 2000, le Directeur des Routes, Patrick Gandil, a tenté de positiver cette enveloppe.
Cherchant à convaincre les professionnels, il s'est tout d'abord félicité de l'augmentation très significative (17%) des autorisations de programmes, avant de mettre l'accent sur la priorité donnée à l'entretien du réseau.
Deux milliards six de moyens d'engagement iront à l'entretien courant et à la viabilité hivernale, 400 millions à l'entretien des chaussées et 360 millions à la réhabilitation des ouvrages. 200 millions sont par ailleurs dégagés pour des aménagements de sécurité sur le réseau national.

La tempête modifiera-t-elle la donne ?

Reconnaissant cependant que par rapport au rythme de croisière de sa direction, il lui manquait 250 millions pour poursuivre le rattrapage amorcé en loi de finances 98, «c'est par rapport à cela qu'il faudra interpréter ce qui se passera en loi de finances rectificative» concluait-il.
Et ce d'autant plus que, depuis, la France a subi l'une des tempêtes les plus dévastatrices de son histoire et que les infrastructures ont beaucoup souffert à cette occasion.
Dès lors, les efforts porteront-ils sans doute à nouveau sur le rail, mais il n'est pas interdit de penser que le Gouvernement saura dégager les fonds permettant de répondre à cette nouvelle donne afin de remettre en état un réseau qui ne ressemble plus à celui qui a servi de base aux décisions prises à l'automne dernier.

LA QUALITÉ : UN GAGE DE SÉCURITÉ POUR LES USAGERS

Entretien avec Jean Gérard Kœnig Président de L'ASQUER

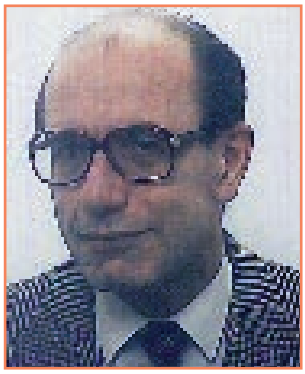

Signes : Quelle est la mission de l'ASQUER et en quoi est-elle le gardien de la qualité sur notre secteur d'activité ?

Jean Gérard Kœnig : Dans le domaine des Equipements de la Route, l'ASQUER est l'organisme certificateur mandaté par l'AFNOR pour délivrer la marque NF.
L'ASQUER peut ainsi satisfaire à la fois :
• l'acheteur, maître d'ouvrage, qui désire recevoir un produit, autorisé à l'emploi sur les voies ouvertes à la circulation publique, en ayant l'assurance que son fournisseur est apte à garantir la qualité spécifiée ;
• le fournisseur, qui désire pouvoir garantir qu'il livre un produit de qualité, conforme à la réglementation, et obtenir ou justifier ainsi la confiance de ses clients habituels ou potentiels.

Une démarche globale reflet d'une culture d'entreprise

Signes : Quel serait, selon vous, le principal objectif de la qualité ?

Jean Gérard Kœnig : La qualité d'un ouvrage tel qu'une route peut se définir comme l'adéquation entre le service qu'il rend effectivement, et les attentes des partenaires impliqués : usagers, gestionnaires, riverains…
S'agissant des équipements de la route, leur qualité (ou plus exactement leur contribution à la qualité finale de l'ouvrage) s'apprécie principalement vis-à-vis d'un double objectif :
• l'objectif majeur de sécurité (pour l'ensemble des usagers, mais aussi pour les agents chargés de l'entretien et de l'exploitation) ;
• l'objectif de service rendu aux usagers (gain de temps, de confort, d'optimisation des déplacements).
Ces deux objectifs sont souvent liés et il apparaît que la quasi totalité de ces équipements participent, directement ou indirectement, à la sécurité.

Signes : Quel lien y-a-t-il entre la qualité globale d'un ouvrage et la qualité des produits utilisés?

Jean Gérard Kœnig : La qualité d'un ouvrage est, en effet, le résultat de multiples apports ; elle associe tous les produits, prestations, corps de métier, mis en œuvre entre la conception et la mise en service.
Obtenir une qualité finale optimale exige donc que soit analysé chaque composant ou intervention, pour caractériser ce qu'on en attend en termes de performance garantie.
La recherche de la qualité finale passe par la performance de chaque apport, vérifiée par un dispositif de contrôle et d'évaluation adapté.

Signes : En prise directe avec les attentes des clients, la qualité est-elle une notion évolutive ?

Jean Gérard Kœnig : La qualité évolue nécessairement sinon nous n'aurions ni progrès ni innovation. Au-delà des avancées technologiques concernant les produits, disons plus concrètement que la recherche de la qualité devient de plus en plus présente aujourd'hui. Toute structure, qu'il s'agisse du monde de l'entreprise ou de celui de l'administration, devra de plus en plus mettre en place des systèmes internes d'assurance qualité et intégrer cette démarche dans sa culture afin d'évoluer en permanence.

Signes : La qualité n'est-elle pas souvent sacrifiée au profit de la moins-disance ?

Jean Gérard Kœnig : Les deux notions ne sont pas inconciliables. Faire jouer le critère qualité de l'offre (qualité du produit - qualité de l'entreprise mettant en place l'équipement), face au critère coût, doit être une démarche constante des maîtres d'œuvre. Le mieux-disant n'est pas forcément le moins-disant. Si le produit proposé est conforme à la réglementation, avec la qualité requise garantie par la certification NF, ce choix peut être opéré plus aisément en fonction des autres critères et notamment des références de mise en œuvre proposées par les entreprises.
Il est possible que des appels d'offres globaux pour la construction d'infrastructure "clé en main" ne facilitent pas cette approche, les équipements étant en bout de chaîne donc en bout de budget.
La DSCR* et la DR*, conscientes de ce problème, ont ainsi donné des directives aux services de l'Etat afin que les équipements de la route fassent l'objet d'appels d'offres spécifiques.

Objectif sécurité

Signes : En quoi le marché unique européen peut-il influencer l'approche qualité ?

Jean Gérard Kœnig : C'est, à mon sens, l'enjeu principal du marquage CE sur les Equipements de la Route.
L'homologation liée aux exigences de sécurité impose aujourd'hui des seuils minimaux aux caractéristiques des produits. Ces seuils seront en général assouplis, voire supprimés lorsque sera mis en place le marquage CE pour les équipements de la route.
Ainsi, un équipement routier ayant le marquage CE ne sera pas forcément apte à l'emploi sur toutes les voies ouvertes à la circulation publique en France.
Il reviendra alors à la réglementation nationale des ouvrages de fixer des seuils, pour certaines performances du produit, selon le type d'ouvrage auquel il s'intègre. La DSCR a donc demandé au SETRA* de réfléchir aux modalités de mise en place d'une future réglementation des ouvrages qui visera à préserver la qualité des équipements de la route au niveau précédemment assuré par l'homologation. Elle sera élaborée en concertation avec les autres maîtres d'ouvrage ; les professionnels concernés seront également consultés.

* DSCR : Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières
* DR : Direction des Routes
* SETRA : Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes

Directeur de la publication : Alain Claude
Comité de rédaction : Pierre Calvin, Lionel Couche, Arnold Delaney, Jean-Marc Dieulefet, Dominique Mondé.
Coordination : Nicole Mitrani - Rédacteur : Philippe Billon - Conception/Réalisation : All Write.
Syndicat des Equipements de la Route : 152, rue de Picpus, 75012 Paris - Tél. : 01 43 42 26 36 - Fax : 01 43 42 47 71